

Nouvelle fonctionnalité dans l'intranet de la CMF :

l'appel de cotisation



Dans le cadre de la poursuite de sa modernisation, la CMF développe son réseau intranet et lance l'appel de cotisation en ligne pour l'année 2013, via CMF réseau. Explication et mode d'emploi de cette nouvelle fonctionnalité.

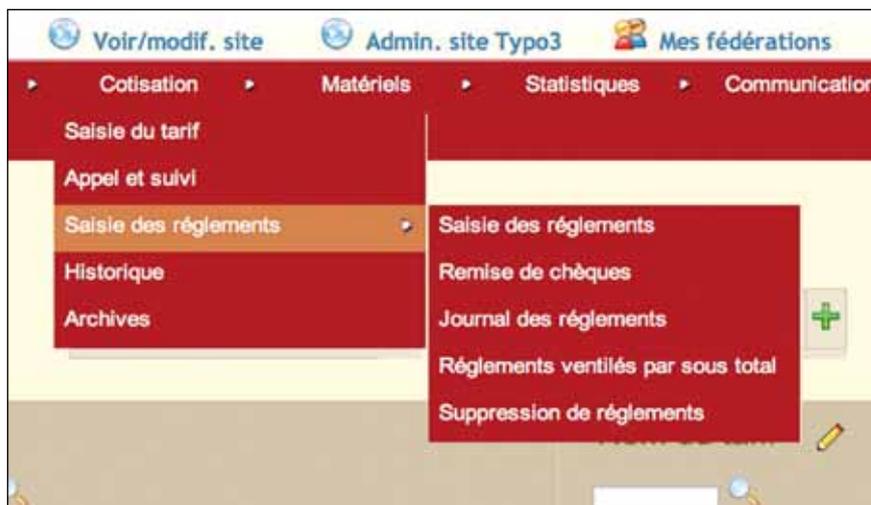
Deux nouveautés majeures pour la cotisation 2013 :

1. La nouvelle tarification de la cotisation

La mise en place du nouveau **mode de calcul**¹ présenté et voté à l'Assemblée Générale de Carcassonne en avril 2012, vise comme premier objectif à mieux répartir, et surtout de manière équitable, l'effort de chaque structure en fonction de ce qu'elle représente et de son effectif. (Présentation détaillée cf. JCMF n°559, oct. 2012, p.5)

2. L'appel de cotisation en ligne, via CMF réseau

Depuis décembre 2012, la fonctionnalité « cotisation » est disponible dans l'intranet de la CMF et accessible par le module fédéral ADMINFédé de chaque fédération (version 3.6 de l'application OPENASSOS). Elle utilise la fiche de renseignements (habituellement complétée sur papier), elle applique les nouveaux modes de calcul de la cotisation annuelle et permet la configuration des tarifs pour les fédérations qui gèrent les cotisations.



Accès aux fonctions liées aux règlements des cotisations dans l'espace personnel.

Comment faire ?

Rendez-vous sur <http://cmf.openassos.fr/> puis cliquez sur : *Adhérent, identifiez-vous...* et entrez vos **codes d'accès**² dans le bloc d'identification.

Une fois identifiée dans CMF réseau, la personne en charge des cotisations au sein de la fédération peut accéder au service par l'onglet « Cotisation » dans la barre de menu principale de son ADMINFédé. Ce module qui va

lancer l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes est appelé l'« ADMINFédé d'adhésion ».

Cinq sous-menus permettent de gérer les cotisations des adhérents :

- **Saisie du tarif** : Configurer les tarifs de la cotisation (plusieurs tarifs peuvent être configurés : ils peuvent être fixes, calculés ou indexés)
- **Appel et suivi** : Démarrer l'appel de cotisation/suivre l'avancement des

1. Rappel de la nouvelle tarification de la cotisation annuelle à la CMF : Part fixe (60 €) + Part variable selon le nombre d'élèves (0,20 € par élève) + Part variable selon le nombre de musiciens (1,20 € par musicien).

2. Les codes d'accès ont été adressés au Président de la structure par courrier postal en décembre 2011. Si vous avez perdu votre mot de passe, cliquez sur Oublié votre mot de passe ? dans le bloc d'identification qui vous est présenté. Idem pour l'adresse mail.



Fenêtre de tarification de la cotisation dans l'ADMINfédé d'adhésion

parts calculées (ou indexées) en fonction **du nombre d'élèves et de musiciens**³ de la structure. La structure adhérente peut dès lors procéder au règlement (par chèque ou virement bancaire). La fédération qui a lancé l'appel de cotisation peut ensuite **gérer les règlements** reçus dans son « Journal des règlements » et relancer les sociétés qui n'ont pas répondu à l'appel. De même, les structures peuvent **suivre l'état de leur cotisation** en visualisant dans leur module la confirmation de leur règlement et de leur adhésion à la fédération.

- cotisations/visualiser et modifier une fiche de renseignements d'une structure adhérente/effectuer une relance
- **Saisie des règlements:** Saisir les règlements des cotisations/établir un bordereau de remise de chèques/gérer les règlements reçus
- **Historique:** Obtenir un historique des entrées et sorties des structures adhérentes dans la fédération
- **Archives:** Obtenir la liste des structures ayant quitté la fédération

Le processus

À partir du module ADMINfédé confédéral, l'administration de la CMF actionne l'appel de cotisation en ligne dans CMF réseau. Elle **paramètre et publie le tarif de la cotisation CMF** pour l'année à venir (pour 2013, cela a été fait le lundi 3 décembre 2012). À partir de là, les fédérations qui gèrent les cotisations ont accès à la tarification CMF dans leur ADMINfédé d'adhésion

et peuvent à leur tour **configurer leur propre tarif et lancer l'appel de cotisation** auprès de leurs structures adhérentes. Cet appel est envoyé par email. À la réception de cet email, les structures adhérentes ont la possibilité de compléter et d'actualiser leur **fiche de renseignements en ligne** afin de fournir des informations exactes pour le calcul de leur cotisation. Une fois la fiche validée, le calcul est automatique. Il prend en compte les parts fixes et les

L'appel de cotisation en ligne simplifiera le travail de tous et donnera une meilleure visibilité aux actions à réaliser. Toutefois, il reste possible de gérer les cotisations sous la forme papier comme les années précédentes.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE L'APPEL DE COTISATION EN LIGNE

Étape	Acteur	Action
1	ADMINfédé confédéral	Paramétrer le tarif CMF
1	ADMINfédé confédéral	Publier le tarif CMF
2	ADMINfédé d'adhésion	Paramétrer le tarif de la fédé
3	ADMINfédé d'adhésion	Démarrer l'appel de cotisation
3	ADMINfédé d'adhésion	Visualiser l'avancement de l'appel de cotisation
4	Structure adhérente	Renseigner et valider la fiche de renseignement
5	Structure adhérente	Compléter et valider l'appel de cotisation
5	Structure adhérente	Procéder au règlement
6	ADMINfédé d'adhésion	Suivre les règlements
7	Structure adhérente	Visualiser sur l'espace intranet la confirmation du règlement et de son adhésion à la fédération

3. Rappel des définitions

Élève: toute personne bénéficiant d'un enseignement au sein de sa structure.
Musicien: toute personne (instrumentiste, chanteur, chef, danseur, acteur) ne bénéficiant pas d'un enseignement, mais qui participe seulement à une pratique collective. Tous les membres et/ou les personnes actives de la structure, font partie de cette catégorie.